



Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC Maskinongé

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session ordinaire du conseil tenue le 6^{ème} jour du mois de novembre, deux mille vingt-trois (2023-11-06), un règlement portant le #465-2023.

Objet : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2016 À CET EFFET

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement ou en obtenir une copie à nos bureaux au 101 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts durant les heures normales de bureau ou vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.

Ce 7^{ème} jour du mois de novembre 2023 (2023-11-07)


Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 7^{ème} jour du mois de novembre 2023 (**2023-11-07**).

Signé : 
Maryse Allard
Greffière-trésorière